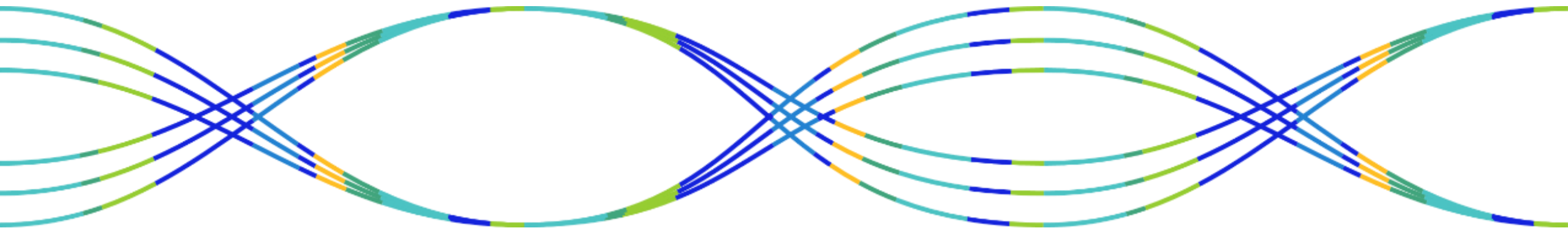


A la rencontre des secrétaires de mairie du Tarn

19 septembre 2023 à Castres
09 octobre 2023 à Albi



SOMMAIRE

01

Système électrique en France

- 1.1 Le service public de la distribution
- 1.2 Les missions du distributeur
- 1.3 Enedis dans le Tarn

02

Le Portail Collectivités

- 2.1 Création de compte
- 2.2 L'Espace Mesures & Services

03

Les demandes de raccordement

- 3.1 Branchements provisoires
- 3.2 Raccordements définitifs
- 3.3 Urbanisme

04

Les demandes de déplacement d'ouvrage

- 4.1 Les coffrets
- 4.2 Les réseaux

05

La sécurité

- 5.1 Sécurité des tiers
- 5.2 Élagage
- 5.3 DT-DICT

06

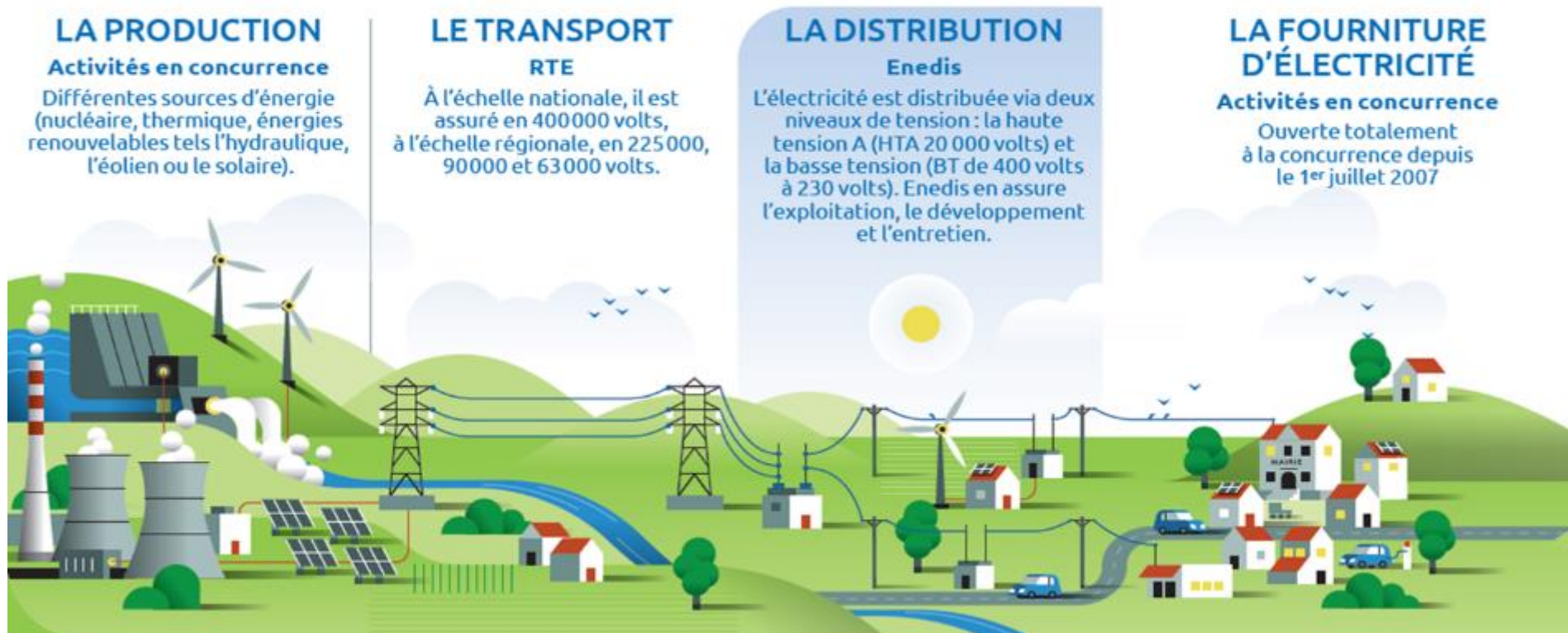
Contacts

- 6.1 Les numéros et mails essentiels
- 6.2 Vos Interlocuteurs Privilégiés

Le système électrique en France

—
Le service public de la distribution
Les missions du distributeur
Enedis dans le Tarn

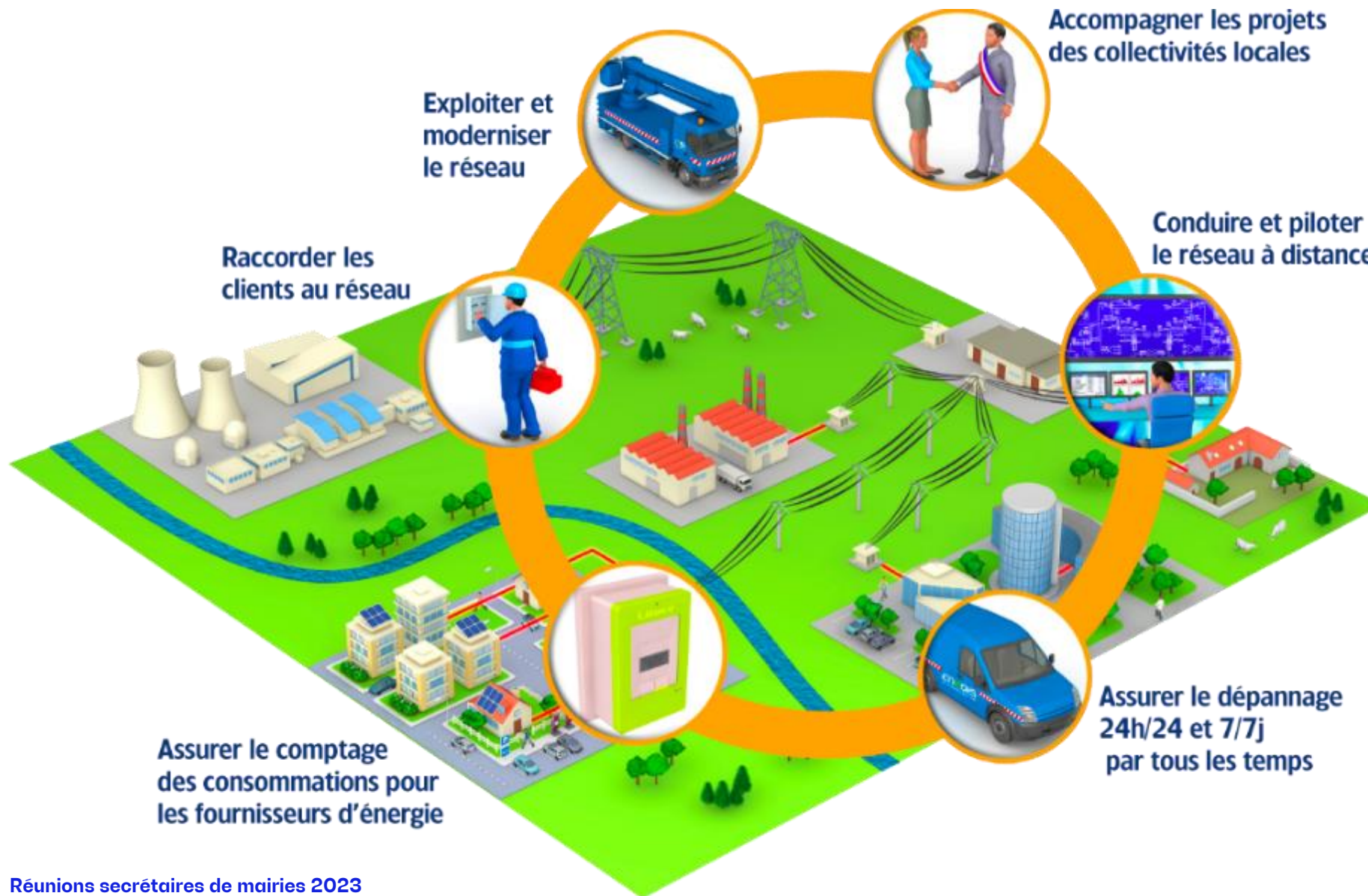
Le service public de la distribution dans le système électrique français



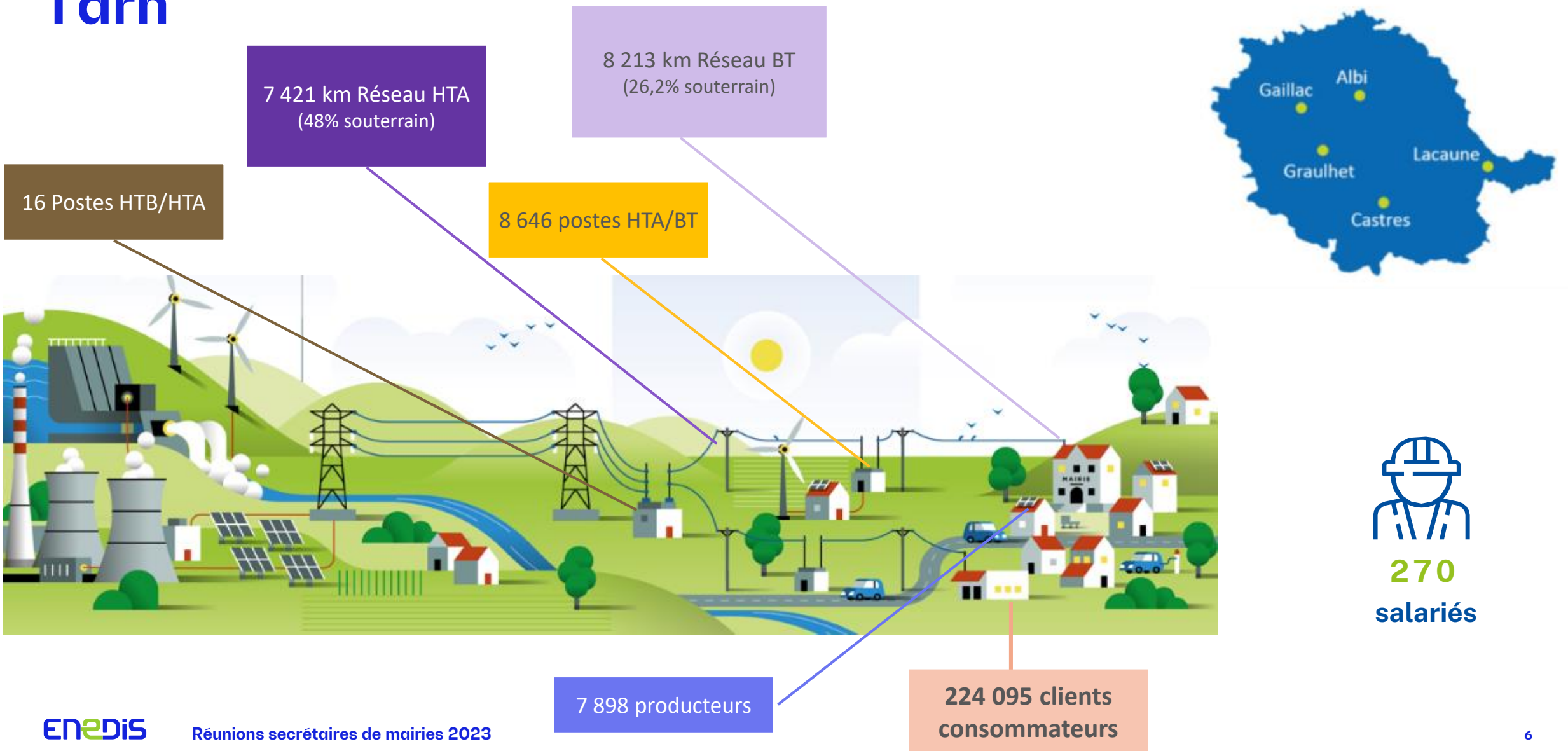
Service public régulé



Les missions du distributeur



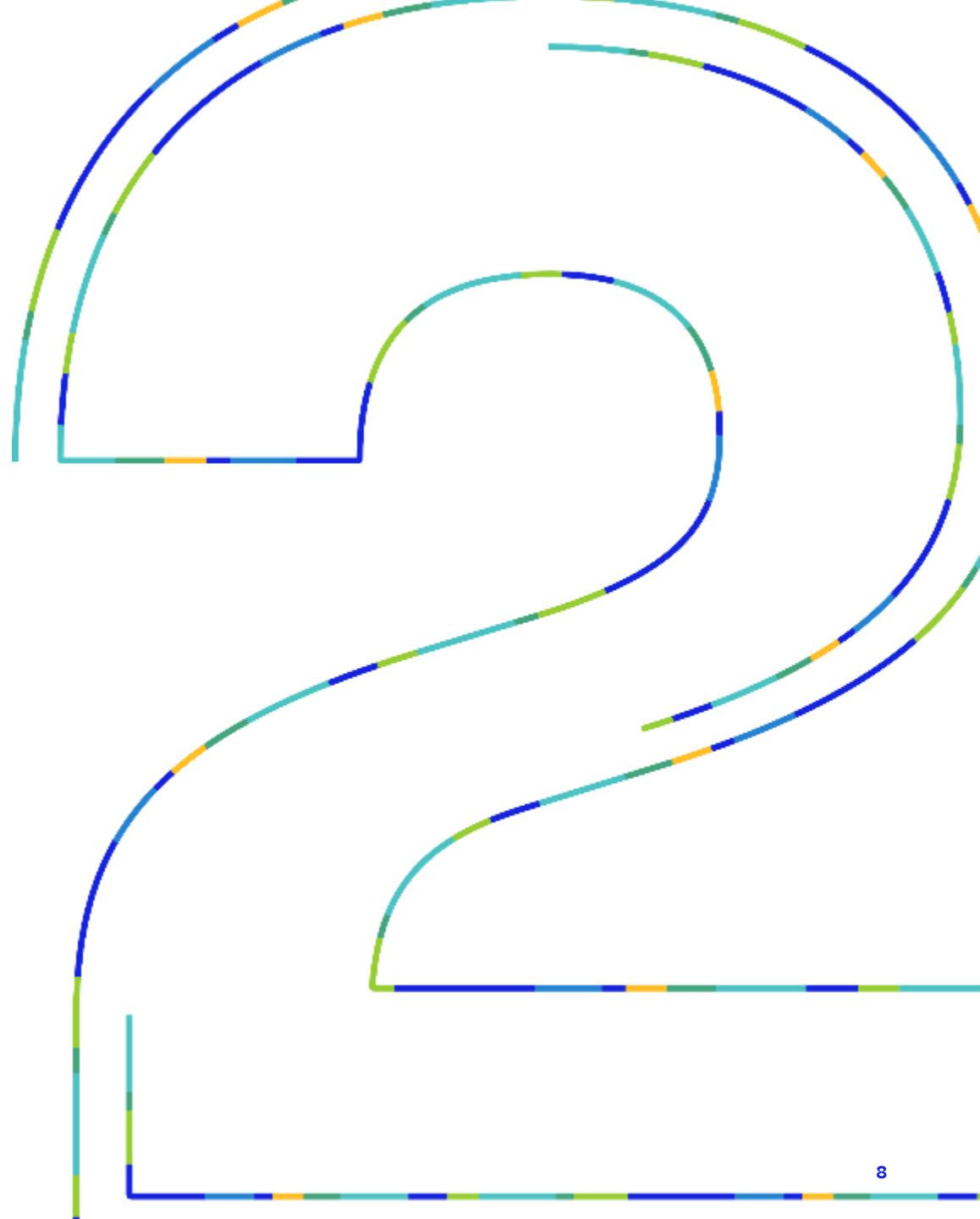
Le réseau de distribution publique d'électricité dans le Tarn



Le Portail Collectivités



Création de compte
Espace Mesures & Services



Le portail collectivités, un outil pour vous

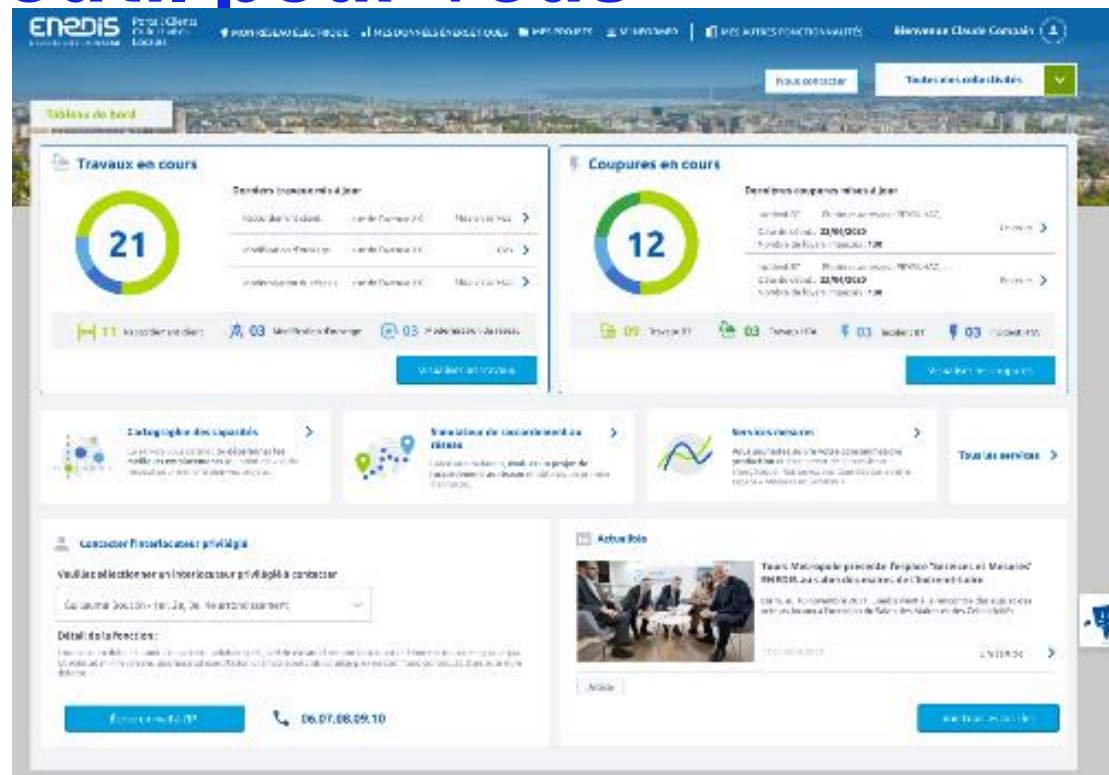
Accéder aux documents de référence
Enedis pour vous aider au quotidien

Avoir de la visibilité sur les **actions**
menées par Enedis sur votre commune :

- ✓ Accéder aux **travaux** d'Enedis sur votre territoire
- ✓ Visualiser les **coupures** en cours
- ✓ Accéder à la **cartographie** du réseau

Préparer **vos projets de raccordement** :

- ✓ Accéder aux **capacités du réseau** identifier les zones les plus propices pour accueillir vos nouveaux projets
- ✓ Simuler vos **projets de raccordement** une fois que vous avez localisé votre projet
- ✓ Effectuer vos **demandes de raccordement**



Suivre vos données de consommations / productions

- ✓ Un **espace « Mesures et Services »** permettant la consultation et l'analyse des données de consommation / production de la veille (3 ans d'historique).
- ✓ Des fonctions de **rapports et d'alertes**



Le portail collectivités, les informations travaux

A retrouver sur le portail :

- Liste des affaires gérées par les services **raccordement et ingénierie**
- **Coordonnées du Chargé de Projet**

The screenshot displays the Enedis portal interface. On the left, a search and filter section includes a search bar, filters for 'Travaux en cours' and 'Coutage électrique construit', and a list of work orders. The main area shows a map with a highlighted project location. On the right, a detailed view for 'Raccordement client' at 'La Verniere 12400 Saint-Affrique' is shown, including dates and contact information.

Type de travaux	Adresse, ville ou code postal	Période de travaux	Début	Fin
Modernisation du réseau	Les Cases 12400 Saint-Affrique	Préparation travaux	Début 04/09/2023	Fin 30/11/2023
Modernisation du réseau	8 Rue Des Tendes 12400 Saint-Affrique	Préparation travaux	Début 04/09/2023	Fin 29/09/2023
Raccordement client	2 Rue Jules Ferry 12400 Saint-Affrique	Préparation travaux	Début 17/07/2023	Fin 24/08/2023
Raccordement client	Lieu dit Le Canal 12400 Saint-Affrique	Préparation travaux	Début 03/07/2023	Fin 27/07/2023
Raccordement client	La Verniere 12400 Saint-Affrique	Préparation travaux	Début 29/05/2023	Fin 30/06/2023
Raccordement client	100 gares 12400 Saint-Affrique	Préparation travaux	Début 22/05/2023	Fin 14/06/2023
Raccordement client	5 Avenue Du Languedoc 12400 Saint-Affrique	Préparation travaux	Début 22/05/2023	Fin 06/06/2023

Raccordement client
La Verniere 12400 Saint-Affrique
Préparation travaux

Début 29/05/2023 Fin 30/06/2023

Numéro d'affaire : **DE26/043712**
Commune : **Saint-Affrique**
Date de début prévue : **29/05/2023**
Date de fin prévue : **30/06/2023**

Code INSEE : **12208**
Date de début effective : **non disponible**
Date de fin effective : **non disponible**
Type d'opération : **Raccordement producteur Basse Tension > 36 kVA complexe**

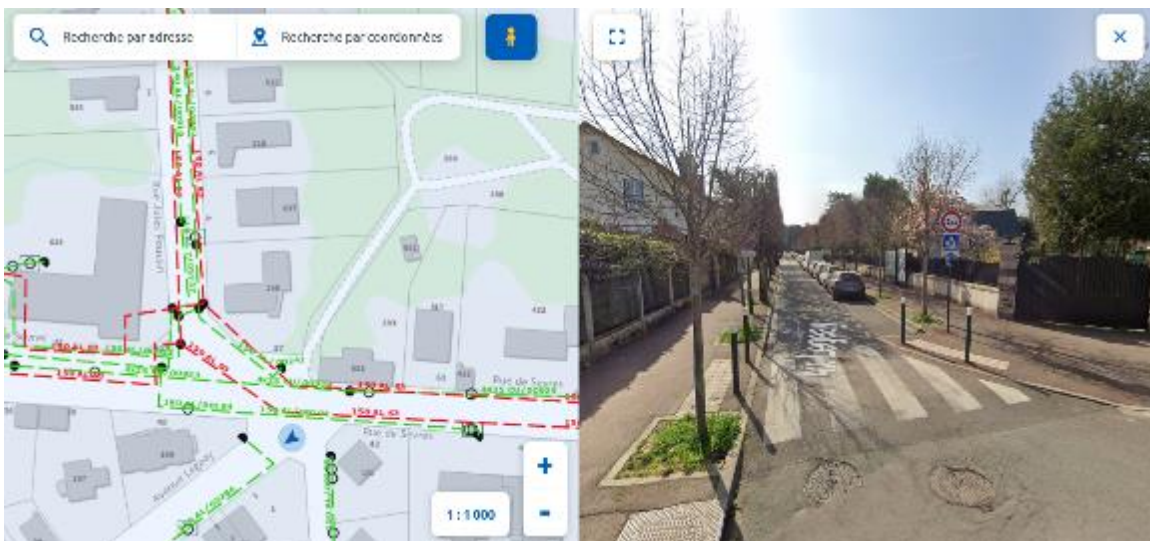
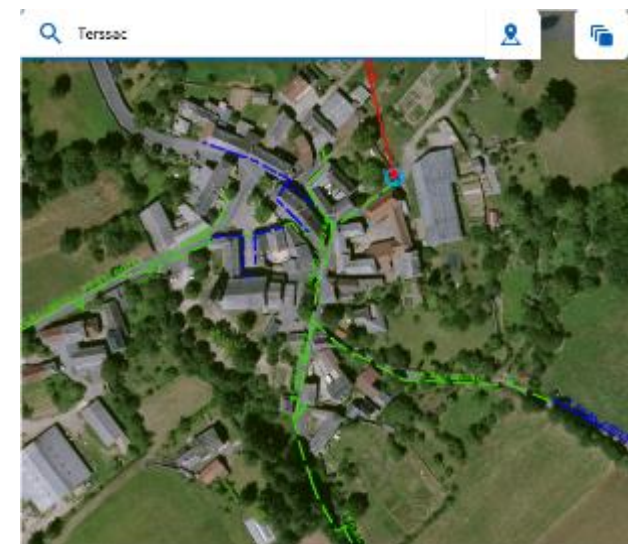
Contact Enedis : **Franck DUPONCHEL-DARTHENAY**
Email : **franck.duponchel-darthenay@enedis.fr**
Téléphone : **05 65 59 63 85**

Exporter

Le portail collectivités, la cartographie des réseaux

A retrouver sur le portail :

- Visualisation des réseaux électriques **BT et HTA**
- Tracer et mesurer des distances et surfaces



Le portail collectivités, la cartographie des réseaux

A retrouver sur le portail :

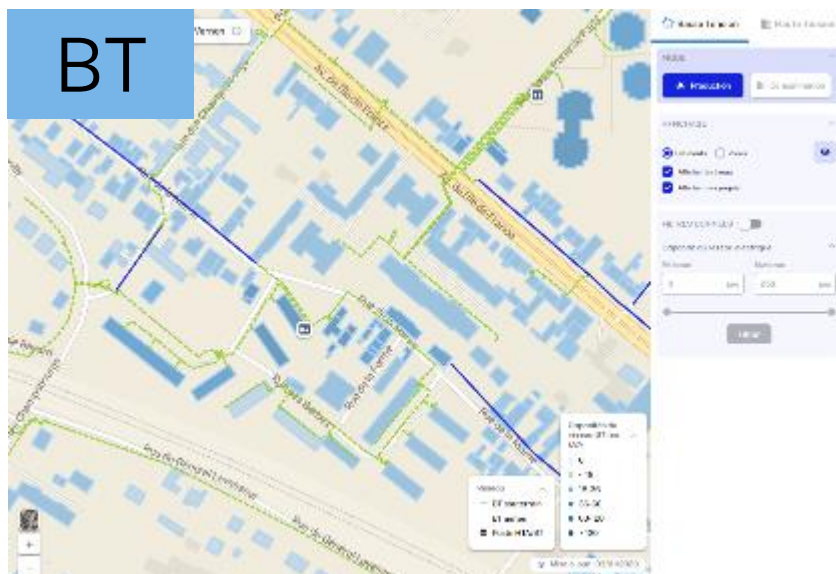
- Détecter des **opportunités** de raccordement au réseau
- Anticiper les **contraintes** du réseau
 - Valable pour tous **types de projets** : consommation & production, BT ou HTA

Choix du réseau
(BT ou HTA)

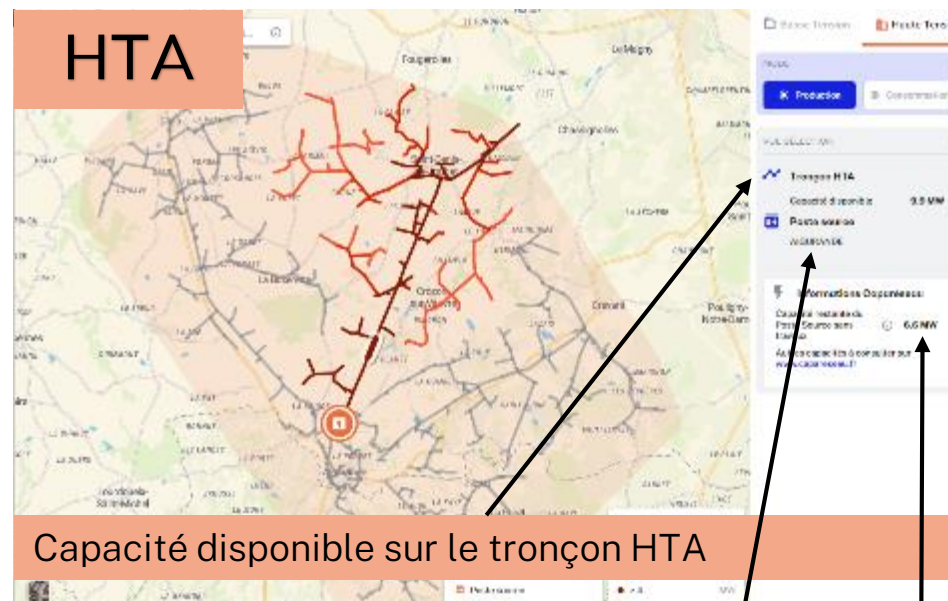
Choix mode de simulation (Production
ou Consommation)

Possibilité d'afficher le réseau

Données valables à date



Possibilité d'afficher les capacités par zone de desserte
Affichage des capacités par bâtiments



Capacité disponible sur le tronçon HTA

Nom du Poste source de rattachement

Capacité S3RENR restante sur le Poste source

L'Espace Mesures et Services, 5 fonctions clés

Vision globale et pilotage énergétique des PRM

Informations techniques et contractuelles des PRM

1



2

A table listing technical and contractual details for PRM. The table has multiple columns, including identification numbers, technical specifications, and contractual terms. The data is organized in a grid format.

Suivi énergétique par PRM

3



Extraction des données énergétiques

4

A table showing extracted energy data. It contains columns for date, time, and energy values, likely representing the output of an energy data extraction process.

Paramétrage d'alertes consommation & production

5

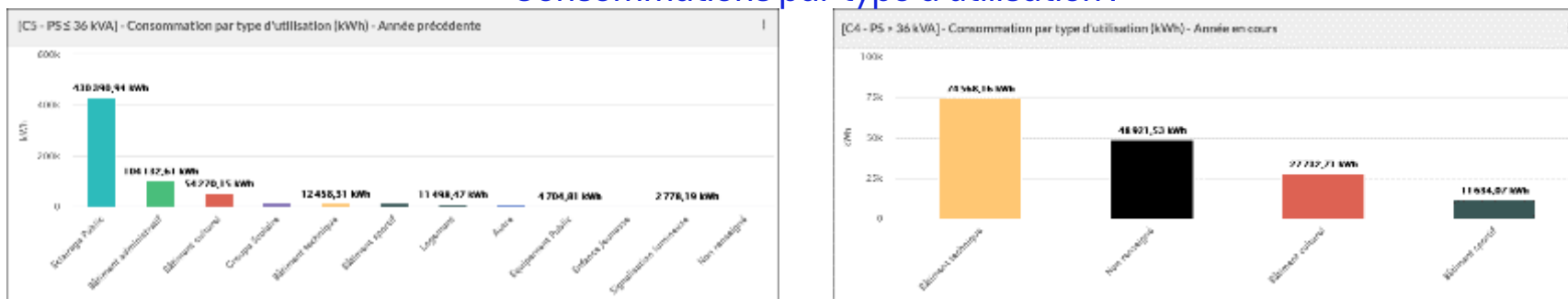


L'Espace Mesures & Services, les données disponibles

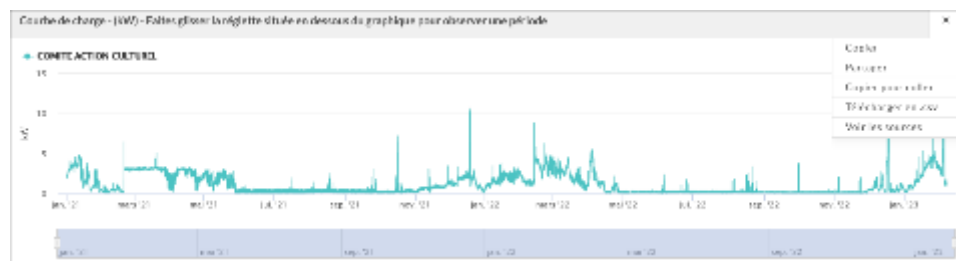
Consommation totale sur une période et comparatif sur la même période de l'année précédente :



Consommations par type d'utilisation :



Courbe de charge & puissance max atteinte



Consommation journalière ou annuelle



L'Espace Mesures & Service, comment l'activer ?



1/ Créer un ou des comptes sur le portail collectivités

pour chaque personne qui utilisera l'Espace Mesures et Services (si ce n'est pas déjà fait)

<https://mon-compte-collectivite.enedis.fr>



- Autant de comptes que d'administrateurs
- Adresses mail distinctes
- Nom & prénoms réels



2/ Envoyer un mail de demande d'activation de l'EMS à votre interlocuteur

« Afin d'accéder aux consommations et courbes de charge des compteurs de la commune, je souhaite activer l'Espace Mesures et Services »



Votre interlocuteur fait alors la demande de création d'un fichier Excel pré-rempli auprès du service informatique dédié au portail collectivités.

A réception du fichier Excel : 3 actions de votre part sont attendues (1/2)

1 COMPLETER LE FICHIER EXCEL JOINT ET LE RENVOYER A VOTRE INTERLOCUTEUR

- Renseigner les coordonnées d'au moins un administrateur => cet administrateur pourra par la suite ajouter seul un PRM dans la liste par exemple.

RAPPEL : Attention, les administrateurs doivent avoir déjà un compte d'accès sur le portail collectivité.

- Renseigner 100% des libellés des compteurs ou les modifier si vous le souhaitez pour qu'ils soient plus explicites.

NB : pour vous y retrouver, vous pouvez vous aider de la colonne N qui indique la dénomination sociale des compteurs connue des systèmes d'information Enedis.

- Renseigner 100% des types d'utilisation des compteurs.

- De plus il est possible de compléter la liste des compteurs proposée dans le dernier onglet.

Dans ce cas, il faudra nous fournir une facture pour chaque nouveau PRM.

Attention, la facture doit obligatoirement contenir les 3 éléments suivants :

- ✓ Facture au nom de la collectivité
- ✓ Facture datant de moins de 6 mois
- ✓ PRM en question mentionné sur la facture

A réception du fichier Excel : 3 actions de votre part sont attendues (2/2)

2 AUTORISER L'ACTIVATION DES COURBES DE CHARGE EN ENVOYANT UN MAIL A VOTRE INTERLOCUTEUR

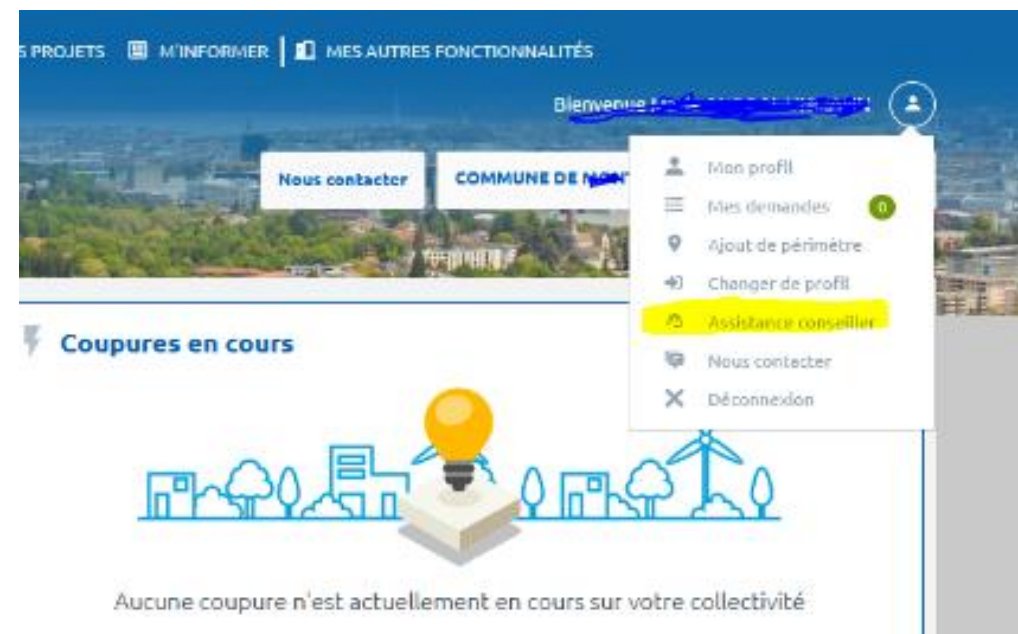
OBJET : Commune de XX / autorisation pour l'activation des courbes de charges pour les compteurs communicants

*Bonjour,
J'autorise Enedis à procéder à l'activation des courbes de charge pour mes compteurs communicants et à la création de mon Espace Mesures et Services.*

3 ACTIVER L'ASSISTANCE CONSEILLER SUR LE PORTAIL

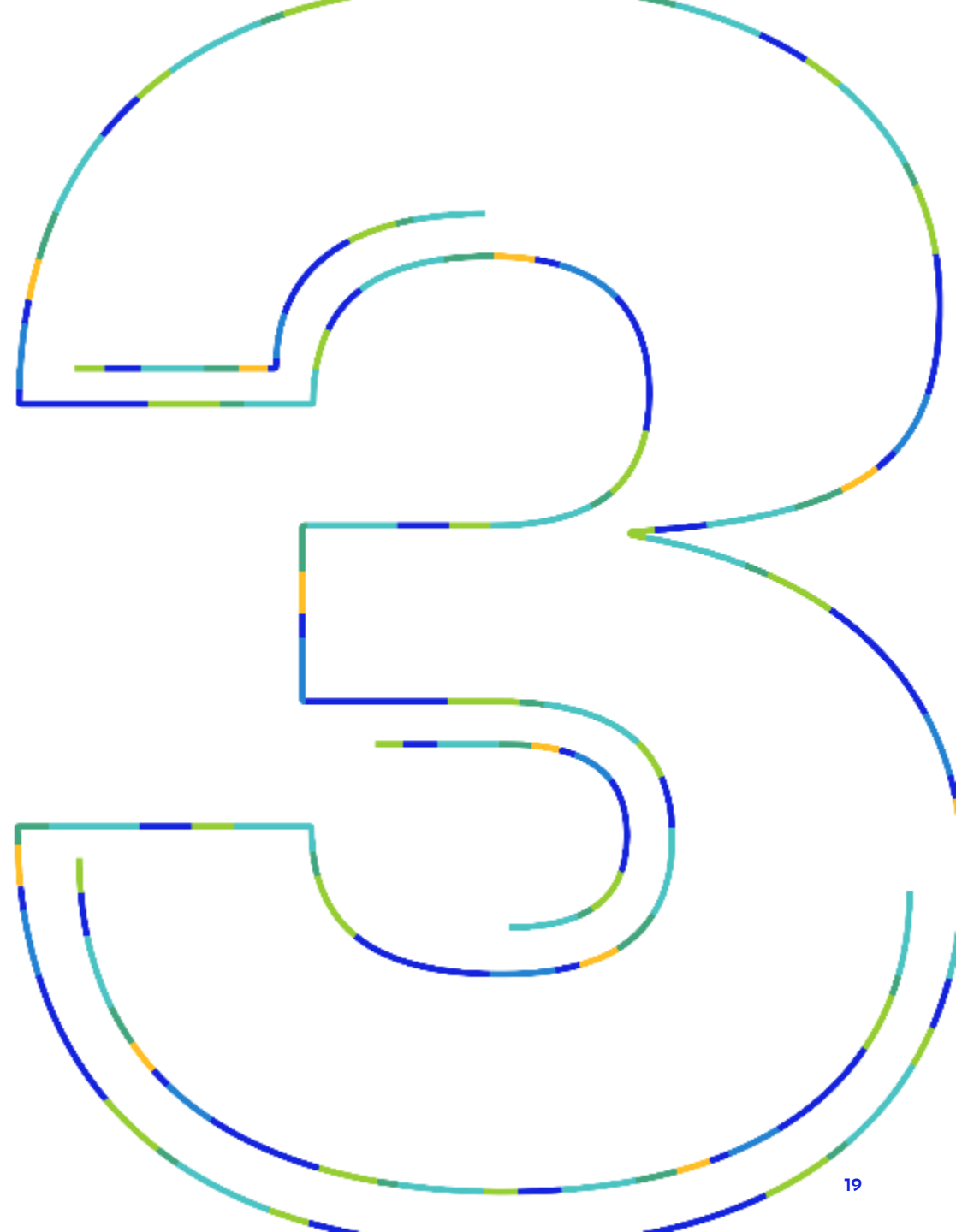
Le bouton « assistance conseiller » en haut à droite de la page d'accueil du portail collectivité doit être activé.

NB : Cette manipulation est importante car elle permet également à votre interlocuteur de visualiser le portail tel que vous le voyez. Cela permet notamment de vérifier la concordance nom / adresse mail des comptes créés



Les demandes de raccordement

—
Branchements provisoires
Raccordements définitifs
Urbanisme



Les branchements provisoires

Les Fournisseurs d'énergie : *



@

ENEDIS



A FOURNIR PAR LE DEMANDEUR

- Coffret de raccordement provisoire
- 15 mètres de câble

3 semaines

Raccordement pour festivités, foires, marchés, animations



- ✓ La demande doit être faite au plus tôt (3 semaines avant) auprès d'un fournisseur d'énergie
- ✓ Le fournisseur établira un contrat de fourniture et demandera à Enedis l'intervention technique.

Branchement provisoire

Coffrets provisoires mobiles



- ✓ Fourniture du coffret par la collectivité

Mise en service

Bornes fixes



Téléopérable
si Linky

- ✓ Transmettre le numéro de point de livraison (PDL) au fournisseur d'énergie
- ✓ Possibilité de conserver l'alimentation toute l'année

Le Régime « Urbain » ou « Rural »

1. Les communes relevant du Régime Urbain :

AIGUEFONDE, ALBI, ARTHES, AUSSILLON, BLAYE LES MINES, BOUT DU PONT DE L'ARN, BURLATS, CAGNAC LES MINES, CASTRES, COUFFOULEUX, GAILLAC, GRAULHET, LABASTIDE SAINT GEORGES, LABRUGUIERE, LACAUNE, LE SEQUESTRE, LESCURE D'ALBIGEOIS, LISLE SUR TARN, MARSSAC SUR TARN, MAZAMET, PONT DE LARN, PUYGOUZON, RABASTENS, REALMONT, SAINT BENOIT DE CARMAUX, SAINT JUERY, SAINT SULPICE

2. Les communes relevant du Régime Rural :

Toutes les autres communes



Les branchements définitifs : procédure de demande pour une collectivité « urbaine »

1. Définir la puissance souhaitée (< ou > 36 kVA)

2. Contacter l'agence raccordement Enedis ou votre IP

- < 36 kVA -> ARE-PRO 0 970 832 970 (choix 1)
- > 36 kVA -> AREMA 0 969 321 899 (choix1)

<https://connect-racco.enedis.fr/prac-internet/custom/C5E/accueil>

3. Compléter le dossier de raccordement



4. Un technicien (Enedis ou prestataire) se déplace et réalise l'étude de branchement pour établir le **devis**

5. Signer le **devis** (pas d'acompte)

6. **Enedis** réalise les travaux et vous communique le numéro de **PRM**


7. Souscrire un contrat de fourniture auprès du **fournisseur** de votre choix (ou SDET pour achat groupé)

8. Le fournisseur adresse une fiche SGE (A04....) à **Enedis**



9. **Enedis** intervient pour la mise en service (fournir le **consuel**)

Les branchements définitifs : procédure de demande pour une collectivité « rurale »

1. Définir la **puissance souhaitée** (< ou > 36 kvA)
2. Contacter le **SDET**
3. Le **SDET** réalise les travaux et vous communique le numéro de **PRM**
4. Souscrire un contrat de fourniture auprès du **fournisseur** de votre choix (ou SDET pour achat groupé)
5. Le fournisseur adresse une fiche SGE (A04....) à **Enedis**
6.  **Enedis** intervient pour la mise en service (fournir le **consuel**)

Urbanisme : Certificat d'Urbanisme (CU), Autorisation d'Urbanisme (AU)

Depuis le 1er janvier 2009, dans le cadre de la loi SRU-UH, c'est la Collectivité en Charge de l'Urbanisme (CCU) qui décide de la desserte en électricité des projets.

Le service d'urbanisme d'Enedis est consulté lorsqu'Enedis est Maître d'Ouvrage. Sa réponse précise la viabilité du projet et, le cas échéant, le coût de l'extension de réseau à la charge de la CCU.

Lorsqu'une CCU a recours aux articles 332-15 (Bien Propre), 332-8 (Équipement Public Exceptionnel) et 332-11-3 (Projet Urbain Partenarial) du code de l'urbanisme et qu'ainsi, le **financement de l'extension de réseau est à la charge du pétitionnaire** (demandeur de raccordement), il faut le préciser obligatoirement sur l'arrêté de l'AU ou du CU.

Pour les communes en régime urbain :



Contacts :

Accueil Urbanisme Enedis (numéro réservé aux collectivités) :



05 61 37 49 64
(8h-12h/13h-17h)



nmp-cuau@enedis.fr



Adresse postale :

Enedis - Direction Régionale Nord Midi-Pyrénées
Service Urbanisme
BP 70033
31141 Saint-Alban Cedex

*Pour les communes en régime rural :
s'adresser au SDET*



Les demandes de déplacements d'ouvrages

—
Les coffrets
Les réseaux

Les demandes de déplacement d'ouvrages - Enedis

COFFRETS & BRANCHEMENT



ARE-PRO

0 970 832 970

nmp-arepro@enedis.fr

Collectivités et
Professionnels

Particuliers

ARE

0 969 831 970

nmp-are@enedis.fr

RESEAUX (poteaux, câbles)



AREMA

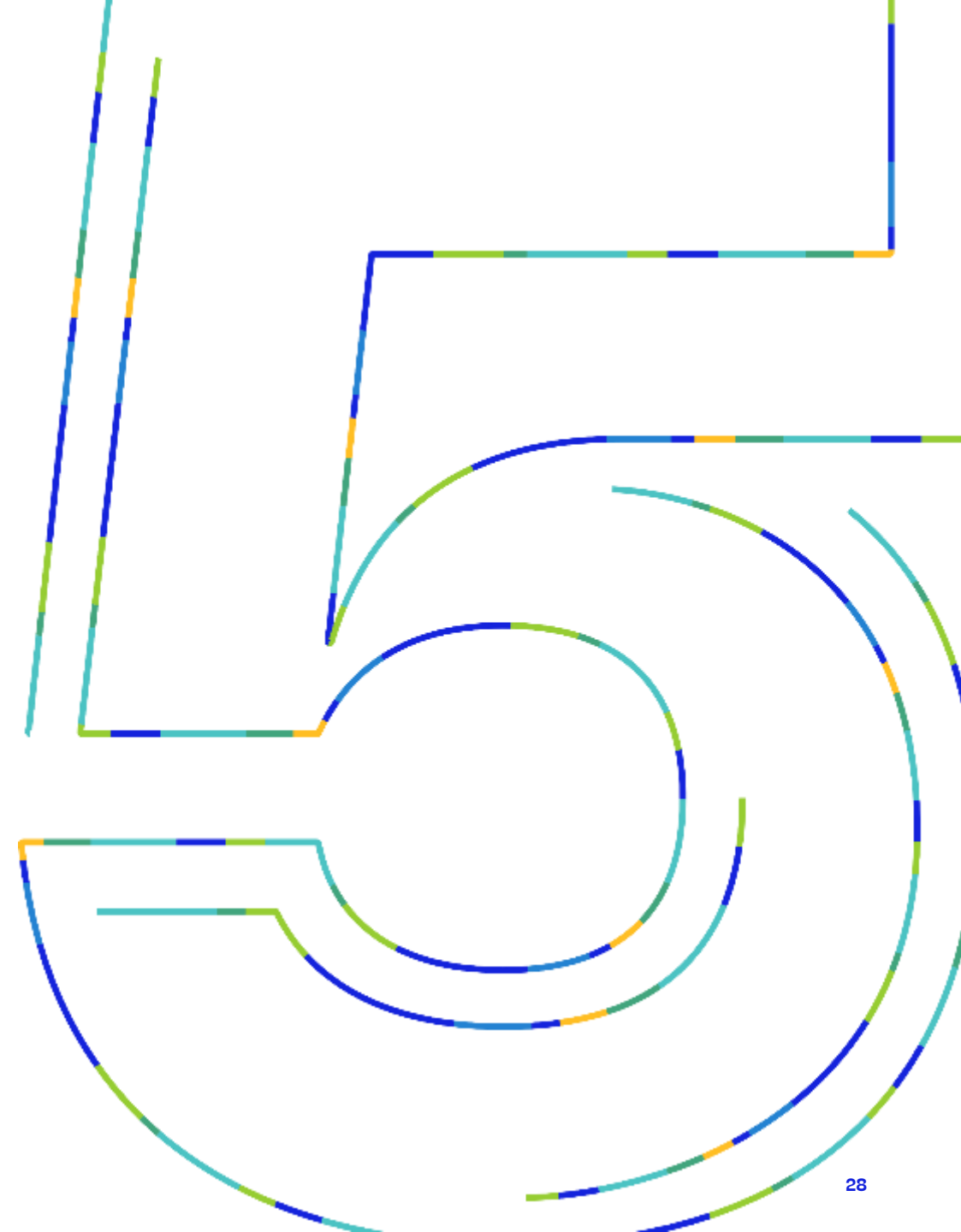
0 969 321 899

nmp-aremabt@enedis.fr

Sécurité



La sécurité des tiers : tension attention
DT-DICT
L'élagage



Tension Attention

Consignes de réaction en cas de situation dangereuse :

- Restez éloignés des ouvrages électriques
- Ne tentez jamais de récupérer un objet en contact avec un ouvrage électrique
- Contactez le numéro d'urgence dépannage indiqué sur votre facture d'électricité



TENSION
ATTENTION



DT-DICT

Décret DT/DICT du 2018-899 du 22 octobre 2018.

Ce texte indique que les travaux à proximité des réseaux enterrés, aériens ou subaquatiques doivent être déclarés pour éviter les risques d'endommagement. La déclaration est envoyée à tous les exploitants de réseaux concernés.

Le responsable de projet : Personne publique ou privée pour le compte de laquelle des travaux ou un ouvrage immobilier sont réalisés fait une déclaration de travaux (DT).

L'exécutant des travaux fait ensuite une déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT).

La DT permet de savoir si le projet de travaux est compatible avec les réseaux existants en interrogeant leurs exploitants. Elle a pour objet d'obtenir les recommandations techniques de sécurité à appliquer pendant les travaux.

L'emprise des travaux ne peut pas dépasser 20 hectares. L'emprise correspond au périmètre maximal de la zone des travaux y compris les zones de préparation du chantier, d'entreposage et de circulation des engins.

Si les travaux se situent sur plusieurs zones distantes de plus de 50 mètres, une DT est déposée à tous les exploitants de chacune des zones

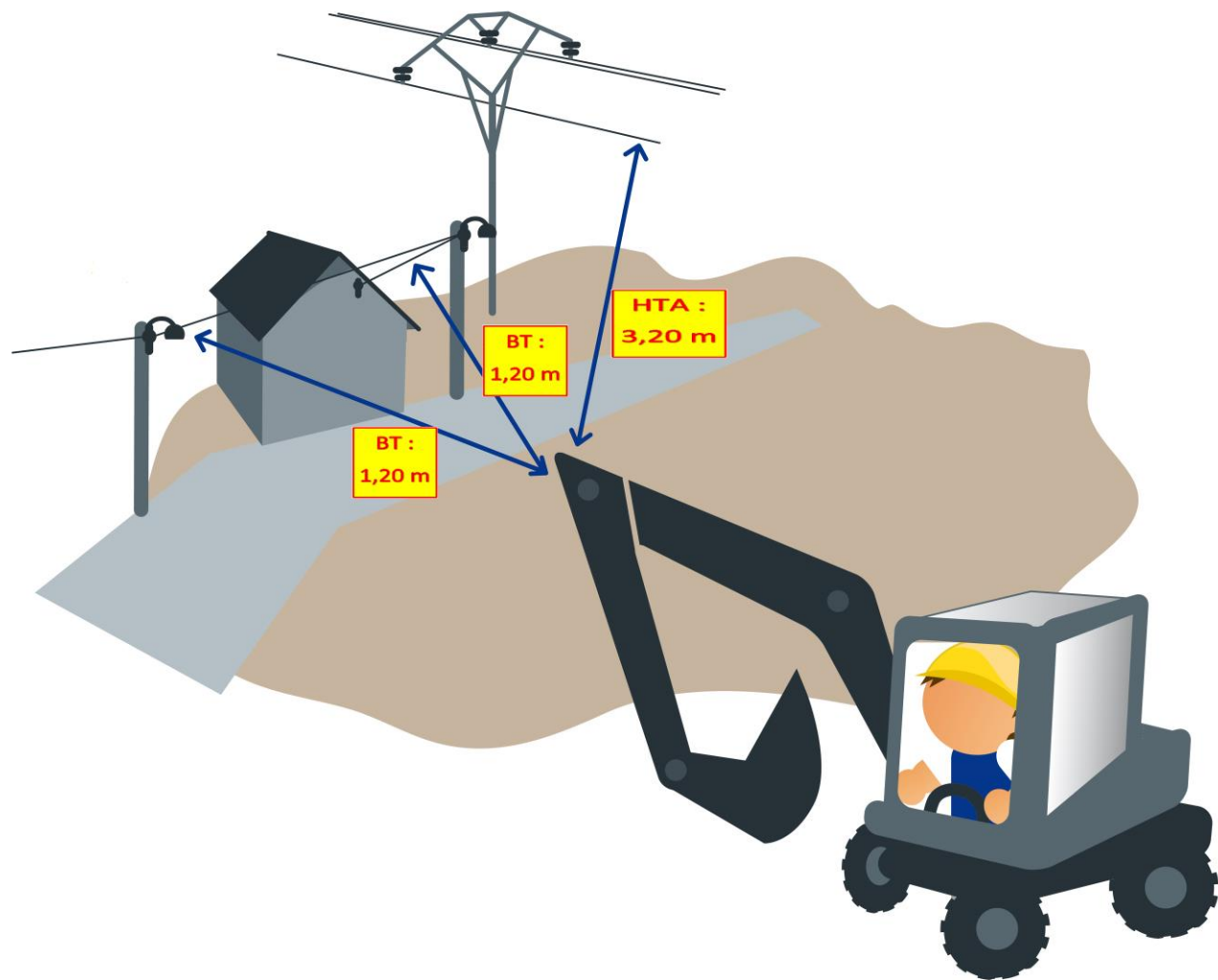
La DICT a pour but d'indiquer aux exploitants de réseaux la localisation précise des travaux projetés et les techniques de travaux qui seront employées.

Elle permet aux exécutants d'obtenir les informations sur la localisation des réseaux et les recommandations visant à prévenir leur endommagement.

La DICT n'est pas obligatoire auprès des exploitants ayant indiqué ne pas être concernés dans leur réponse à une DT de moins de 3 mois et n'ayant envoyé aucun rectificatif dans ce délai.

www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr

Les distances de sécurité à respecter



En cas de travaux à proximité :

Faire une demande protection auprès de son fournisseur.



Zoom sur l'Élagage, les responsabilités

Responsabilité du propriétaire de prendre en charge l'élagage en respectant toutes les règles de sécurité



L'arbre est planté en propriété privée et déborde sur le domaine public où est située la ligne électrique



L'arbre a été planté après la construction de la ligne électrique qui est au-dessus du domaine privé

Dans tous les autres cas, l'élagage est à la charge d'Enedis

Zoom sur l'élagage, les règles de sécurité

206 km

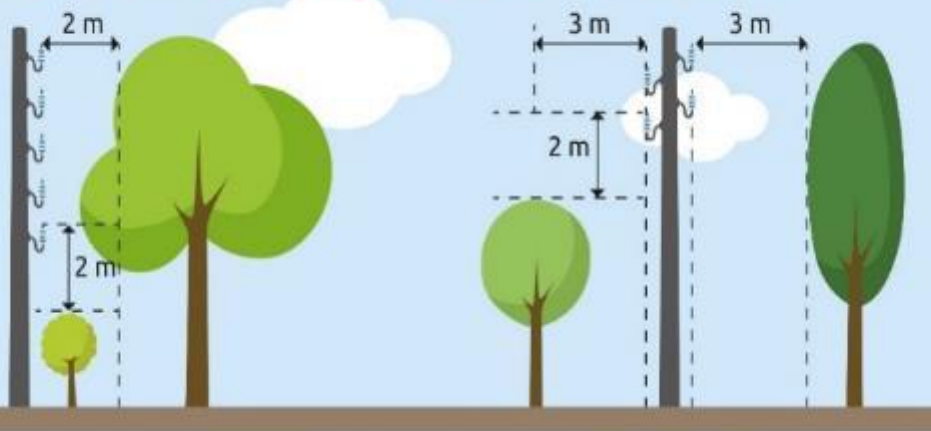
Longueur de lignes élaguées en 2022 dans le Tarn

1 150 km

Longueur de lignes visités et sécurisés en 2022 dans le Tarn

1 Million d'€ en 2022

LIGNES BASSE TENSION (BT) - 230/400 volts

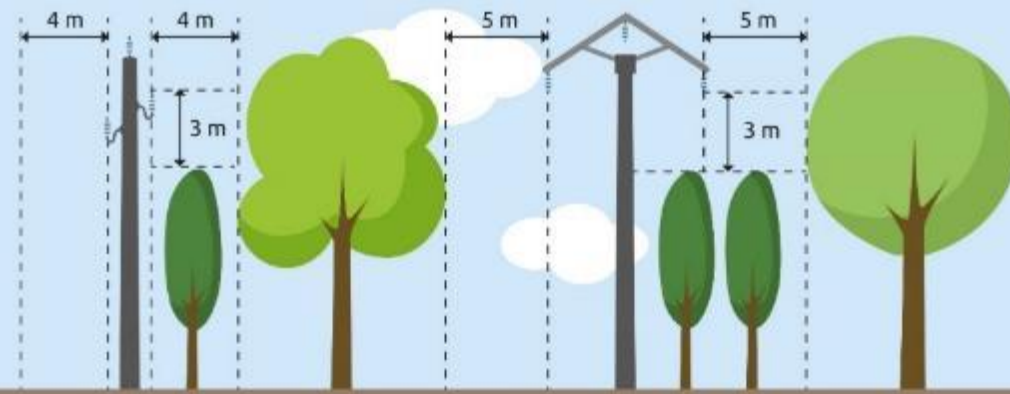


En agglomération

Hors agglomération

LIGNES HAUTE TENSION (HTA) - 15 ou 20 000 volts

Attention : les distances varient selon les types de lignes.



Isolateurs rigides

Isolateurs suspendus

Ligne Alerte

Enedis et RTE mettent tout en œuvre pour prévenir du risque électrique.

Que ce soit pour travailler dans un champ, sur un chantier ou pour profiter de loisirs en plein air (pêche, deltaplane...) aux abords d'ouvrages électriques, restez vigilant. **Pour éviter un accident, quand il y a de la tension, faites attention !**

Quels sont les ouvrages électriques concernés ?

- Les transformateurs et postes électriques
- Les lignes aériennes et souterraines
- Les coffrets électriques

Toutes les lignes électriques dans votre poche !



L'application LigneAlerte permet de signaler votre proximité avec une ligne électrique aérienne en envoyant des signaux progressifs à 150 m, 100 m, puis 50 m.

Disponible sur Apple Store et Google Apps

Enedis et Vous est remplacé par Panne et Interruption sur enedis .fr



Home navigation: [Particulier](#) | [Professionnel ou entreprise](#) | [Collectivité locale](#) | [Fournisseur d'électricité](#) | [Acteur du système électrique](#)

ENEDIS

Mes démarches | Coupure d'électricité ? | Mon compte | Besoin d'aide ?

Vous n'avez plus d'électricité ?

Nous sommes là pour vous aider à identifier l'origine de la coupure.

Entrez votre adresse ou code postal

Lancer la géolocalisation

<https://www.enedis.fr/panne-et-interruption>

Enedis et Vous est remplacé par Panne et Interruption sur enedis .fr

Particulier Professionnel ou entreprise Collectivité locale Fournisseur d'électricité Acteur du système électrique

ENEDIS Mes démarches Coupure d'électricité ? Mon compte Besoin d'aide ?

Paris

PARIS

Incident Travaux Courant rétabli

Paris, 75001 Trier par

Boulevard Haussmann

Travaux en cours

Rue Saint-louis En L'ile

Incident en cours

Rue Saint-louis En L'ile

Incident en cours

Nos techniciens sont actuellement en cours d'intervention sur cette zone.

Ils mettent tout en œuvre pour rétablir le courant dans les meilleurs délais.

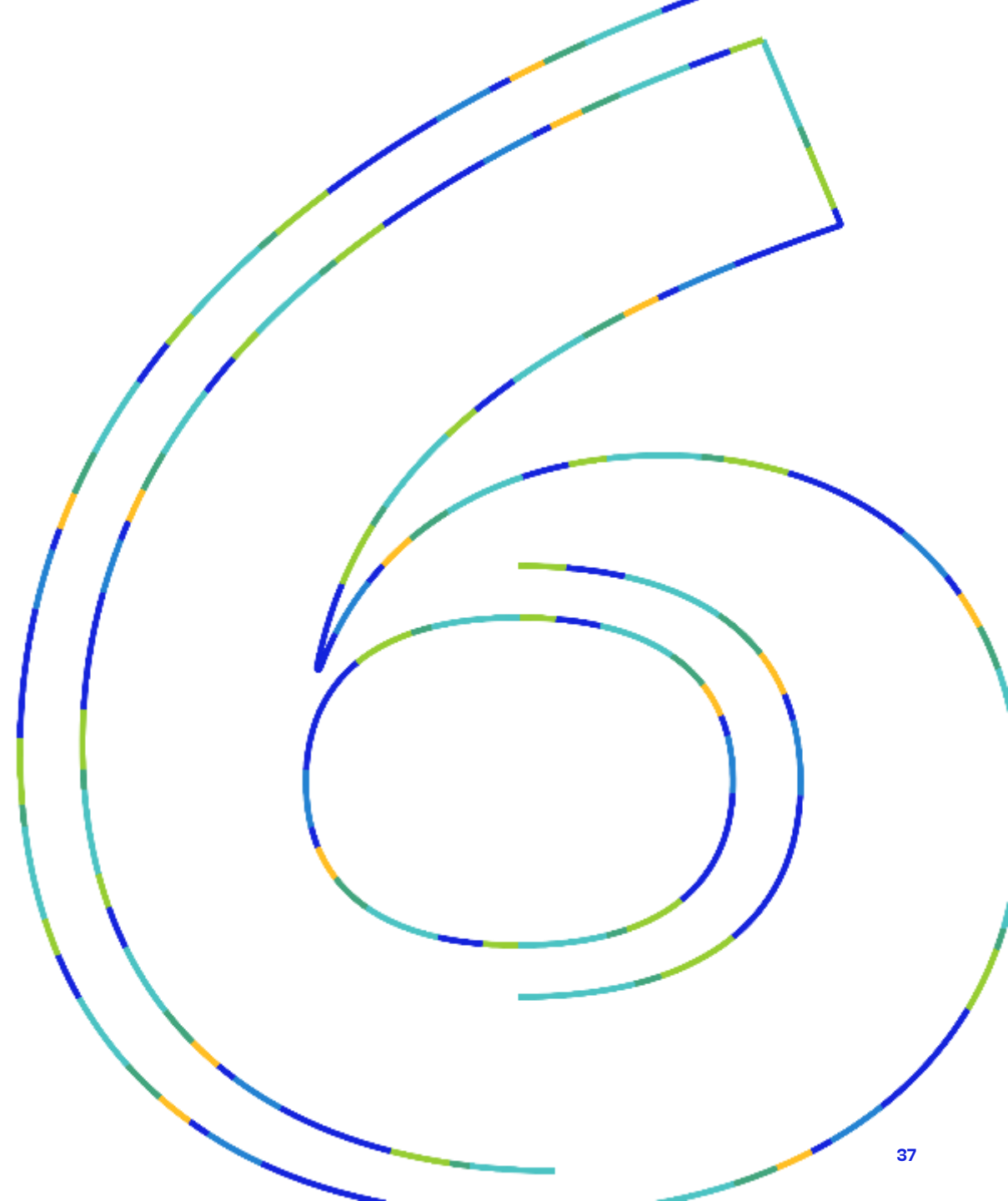
Nous sommes désolés pour la gêne occasionnée et vous remercions de votre compréhension.



Quand le courant sera-t-il rétabli ?
18/09/2023 13:00

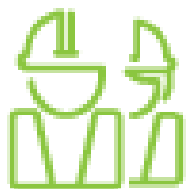
Modalités d'échanges

—
Les dépannages
Les numéros et mails essentiels
Vos Interlocuteurs Privilégiés



Les Dépannages

Une rue sans courant, un accident sur un poteau, un câble tombé à terre, ...



Numéro d'appel dédié
exclusivement aux
Collectivités Locales :



0 811 010 212



- ✓ En cas d'incident sur le réseau, Enedis met à votre disposition un numéro **d'appel dépannage dédié aux collectivités**. Cet accès ne doit pas être communiqué au public.
- ✓ Le code INSEE de la commune est nécessaire pour accéder à ce service.
- ✓ Tapez sur la touche 2
- ✓ Un opérateur vous répond.

Numéros de dépannage pour les Clients et les Producteurs :



0 972 675 081

Les numéros et mails essentiels

Collectivités locales et professionnels ($\leq 36\text{kVA}$)

0970832970

Particuliers

0970831970

nmp-serviceclients-mgpp@enedis.fr

Entreprises ($> 36\text{kVA}$)

0969321899

serviceclients-entreprises-nordmidipyrenees@enedis.fr

Producteurs

0969321800

Professionnels de l'immobilier et de la construction

0969321877

Points d'entrée Enedis pour la distribution publique d'électricité Service clients (Jours ouvrables 8H00-17H00)



Votre interlocuteur privilégié « Un ambassadeur d'Enedis à l'écoute des collectivités locales »



Zones d'intervention de vos interlocuteurs dans le Tarn

(repérables aux codes couleurs)



Delphine PERROT-VOISARD
Directrice Territorial Tarn



Jean-Luc SALIERES

05 63 80 30 05
06 66 34 48 35

jean-luc.salieres@enedis.fr



Isabelle PAGES

05 63 80 30 19
06 65 36 84 89
isabelle.pages@enedis.fr



Aurore LAMBERT

06 38 30 42 24
aurore.lambert@enedis.fr

Ses principales missions :

- ✓ Etre l'interface des collectivités locales et des métiers du distributeur,
- ✓ Etre à l'écoute des élus et des fonctionnaires territoriaux pour détecter vos attentes, vous conseiller, vous proposer les services adaptés à vos besoins pour vous accompagner dans la transition énergétique (Bornes de recharge, développement Enr, ...)
- ✓ Entretenir avec les collectivités locales des relations durables de coopération et de facilitateur,

Merci de votre attention

Direction Territoriale Tarn

Enedis - 5 avenue Pierre Gilles de GENNES
81 000 ALBI

colloc-81@enedis.fr

ENEDIS

